

## CONFÉRENCE DES MAIRES DU PAYS DE BALAGNE

### COMPTRE-RENDU de la réunion du jeudi 24 janvier 2019

Etaient présents :

Commune	NOM	Prénom	Fonction
ALGAJOLA	ROSSI	François	Maire
BELGODERE	MORTINI	Lionel	Maire
CALVI	DELPOUX	Jean-Louis	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
CALENZANA	MARCHETTI	François	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
CORBARA	LIONS	Paul	Maire
COSTA	COLOMBANI	Barthelemy	Maire
LAMA	CECCALDI	Attilius	Maire
L'ILE-ROUSSE	BASTIANI	Angèle	Maire
LUMIO	SUZZONI	Etienne	Maire
MURO	MORETTI	Jean-Baptiste	Maire
NOVELLA	MASSIANI	Jean-Louis	Maire
OCCHIATANA	ORSONI	Stéphane	Maire
PALASCA	GUERRIERI	Jean-Paul	Maire
PIETRALBA	SAULI	Joseph	Maire
PIGNA	CASALONGA	Jérôme	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
SANT'ANTONINO	CARLOTTI	Marc	Adjoint au Maire
SANTA REPARATA	POLI	Pierre	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
SPELONCATO	POLI	Jean-François	Maire
URTACA	MAESTRACCI-DUGAL	Marie-France	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
VILLE DI PARASO	MONTIROSSI	William	Maire

Excusés : MM. Dominique ANDREANI, Maire de Cateri ; Jean-Marie SEITE, Maire de Galeria; Jean-Toussaint ANTONELLI, Maire de Mausoleo ; Marcel TORRACINTA, Maire de Santa Reparata di Balagna.



Monsieur Pierre POLI, Président du PETR du Pays de Balagne ouvre cette conférence des Maires du Pays de Balagne consacrée à :

- l'évaluation de la mise en œuvre du projet de territoire,
- la mise en œuvre du Contrat de Relance et de Transition Écologique
- la présentation des travaux d'élaboration du SCoT avec l'AUE.

Il rappelle que la Conférence des Maires est une composante à part entière du PETR du Pays de Balagne , composée des maires des 36 communes du PETR du Pays de Balagne ou de leur représentant. La conférence des maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Depuis le 28 septembre 2021 l'Association des Maires de Balagne à passé le relais à la Conférence des Maires pour porter la voix des élus et défendre les intérêts de la Balagne.

Ses missions principales sont :

- Donner son avis ou être consultée sur toute question d'intérêt territorial,
- Garantir l'équilibre territorial,
- Travailler sur la cohérence des politiques menées sur le territoire,
- Partager des informations et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

## **I. L'ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE**

Document de cadrage du Pays de Balagne, le Projet de Territoire a été élaboré entre le 23 février 2017 et le 23 février 2018, puis adopté dans sa version définitive en comité syndical du PETR du Pays de Balagne le 10 juillet 2018.

Le projet de territoire affiche 5 ambitions pour son devenir

1. Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme
2. Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets
3. Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes
4. Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun
5. Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale

Ces ambitions se déclinent en neuf objectifs stratégiques qui font l'objet d'une évaluation annuelle de mise en œuvre.

Le Président présente en séance le bilan intermédiaire de mise en œuvre du projet de territoire qui comporte plusieurs actions achevées, en cours ou en projet en terme de :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics,
- Développement des mobilités actives et décarbonées
- Production d'énergies renouvelables
- Déploiement des circuits courts
- Gestion et valorisation des ressources en eau
- Gestion des déchets
- Actions de lutte contre les espèces invasives

- Connaissance, préservation et valorisation des ouvrages en pierre sèche
- Accès aux services publics et justice sociale
- Mise en valeur du territoire.

Monsieur Lionel MORTINI interroge sur la maîtrise d'ouvrage de la voie verte. La complexité et le coût des travaux à réaliser aux abords des deux agglomérations de Calvi et l'Île-Rousse ne justifient-ils pas d'une maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse ?

Ni les Communautés de Communes, ni le PETR ne semblent être en mesure de supporter cette opération.

## **II. LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Le CRTE est la traduction des ambitions du projet de territoire. La transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés.

Le contrat de relance et de transition écologique bénéficiera des crédits du Plan de relance, dont il incarnera la déclinaison territoriale autour de trois axes l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

La convention d'initialisation du CRTE entre le Pays de Balagne, les deux Communautés de Communes de Balagne et l'État a été signée le 2 juillet 2021.

Depuis le 15 novembre 2021, la Cheffe de Projet CRTE, Lucie DOMINGUEZ a pris ses fonctions. Elle a pour missions de rédiger le contrat qui devra être signé début 2022, en organisant un large concertation avec les Communautés de Communes, Communes et autres porteurs de projets.

## **III. PRÉSENTATION DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SCoT**

Le Président rappelle que depuis le mois d'octobre 2020, les travaux d'élaboration du SCoT ont repris avec l'accompagnement de l'Agence de l'Urbanisme de la Corse. Un séminaire de relance a réuni les Maires de Balagne le 8 octobre 2020 au complexe sportif Calvi-Balagne.

Des ateliers thématiques ont été ensuite organisés, en visioconférence jusqu'au printemps 2021 mais n'ont pas apporté satisfaction en terme de réactions, d'échanges et de productions.

Des réunions ont alors été conduites, par Pieve ou bassin de vie, pour recueillir les visions et ambitions des Maires. Ces 9 ateliers nous ont permis de mieux appréhender les enjeux territoriaux à une échelle plus localisée.

L'AUE présente, en séance, la synthèse de ces ateliers territoriaux et leur traduction en enjeux à prendre en compte dans le SCoT sur les grands thèmes abordés :

- Urbanisme – Aménagement
- Habitat – Logement
- Equipements, Commerces, Services et Infrastructures
- Agriculture

- Tourisme
- Culture
- Mobilités
- Energie – Air – Climat
- Environnement
- Ressource en eau
- Risques
- Déchets
- Réseaux

Les besoins d'arbitrages restent nombreux et indispensables en terme d'ambition démographique, de sa traduction en logements et en besoin foncier.

Par ailleurs, la loi climat résilience impose la réduction par deux du rythme d'artificialisation des sols constaté ces 10 dernières années. Si le SCoT n'intègre pas ces disposition dès maintenant, il devra être mis en révision dès son approbation pour se mettre en compatibilité au plus tard à l'été 2023.

Le calendrier d'élaboration du SCoT prévoit un arrêt du document en décembre 2022 pour une approbation en juin 2023.

Monsieur Lionel MORTINI demande quelle est la projection actuelle de quantité de logements à créer et sa déclinaison par Commune ?

L'AUE précise que cette quantification découlera de l'ambition démographique et économique du territoire fixée par les élus. Trois scénarii justifiables de développement seront proposés. Quoiqu'il en soit, le SCoT ne peut être la somme des ambitions des PLU. Les PLU devront se mettre en compatibilité avec le SCoT dans les trois ans après son approbation.